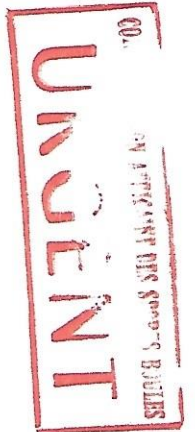


CONFÉDÉRATION AFRICAINE DES SPORTS BOULES
(C.A.S.B.)

DECISION N°008/PDT/CASB/SP

**Portant Levée des Sanctions Prononcées contre les
Responsables de la Fédération Béninoise de Pétanque
(FBP)**



Le Président de la Confédération Africaine des Sports Boules,

Vu les articles 8 et 47 des Statuts en vigueur de la Confédération Africaine des Sports Boules ;

Vu le Règlement Intérieur de la Confédération Africaine des Sports Boules ;

Considérant les démarches et l'implication personnelles du Ministre béninois des sports en direction du Président de la Confédération Africaine des Sports Boules (CASB) aux fins de levée des sanctions prononcées contre les responsables de la Fédération Béninoise de Pétanque (FBP) ;

Considérant les résolutions issues de la séance de travail tenue le mercredi 10 juillet 2024 au Stade de l'Amitié Général Mathieu KERKOU entre les délégations du Ministère béninois des sports, de la Confédération Africaine des Sports Boules (CASB) et de la Fédération Béninoise de Pétanque (FBP) ;

Décide :

Article 1^{er} : La décision N°004/PDT/CASB/SP du 20 septembre 2023 portant suspension de Monsieur GARBA Yaya de ses fonctions de Président de la Fédération Béninoise de Pétanque (FBP) est levée ;

Article 2 : La décision N°005/PDT/CASB/SP du 1^{er} juillet 2024 portant suspension de Monsieur Casimir DJOSSOU de ses fonctions de Secrétaire Général de la Fédération Béninoise de Pétanque (FBP) est levée ;

Article 3 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature annule toutes autres décisions antérieures contraires et sera notifiée aux intéressés et publiée partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 16 août 2024

Honorable Président,



[Handwritten signature]
El-Hadj Ibrahima IDRISSOU
Commandeur de l'Ordre National du Bénin



Ampliations

- Ministre Béninois des sports
- FIPJP
- FBP
- Archives CASB